

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Dernière mise à jour : 06 Aout 2026

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les réservations et la vente des prestations proposées par El **Ranch du Bel air**, exploitant du Ranch du Bel Air.

Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 1 – Identification du vendeur

Ranch du Bel Air

Raison sociale : El Ranch du Bel air

Adresse : 3583 route de Tourtrès

47350 LABRETONIE

SIREN : 438 382 616

TVA intracommunautaire : FR35438382616

Téléphone : **06 74 87 46 39**

E-mail : carole.dhuit@wanadoo.fr

Article 2 – Prestations proposées

Le Ranch propose notamment :

- des séjours équestres tout compris ;
- des hébergements ;
- des balades à cheval ;
- des cours en carrière ou en manège ;

- des randonnées équestres et bivouacs ;
- des bons cadeaux ;
- toute autre prestation présentée sur le site internet.

Le contenu précis de chaque prestation est celui figurant sur le site internet au moment de la réservation.

Article 3 – Réservation

Toute réservation devient effective après :

- réception du formulaire de réservation ou validation en ligne ;
- versement d'un acompte de 30 % du montant total.

Le Ranch se réserve le droit de refuser toute réservation en cas d'indisponibilité.

Article 4 – Prix

Les prix sont indiqués en euros.

Ils correspondent aux tarifs affichés sur le site internet au jour de la réservation.

Le Ranch se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans effet sur les réservations déjà confirmées.

Article 5 – Modalités de paiement

Le règlement peut être effectué par :

- carte bancaire ;
- chèque ;
- espèces ;
- chèque cadeau.

Le solde devra être réglé au plus tard **30 jours avant le début du séjour**.

À défaut de paiement dans ce délai, le Ranch pourra considérer la réservation comme annulée.

Article 6 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de loisirs ou d'activités fournies à une date ou selon une période déterminée.

Aucune demande de rétractation ne pourra donc être exercée après la confirmation de la réservation.

Article 7 – Annulation par le client

Toute annulation devra être formulée par écrit (courrier ou e-mail).

Les remboursements sont effectués selon les modalités suivantes :

- **plus de 30 jours avant le séjour : remboursement intégral des sommes versées ;**
- **entre 30 et 15 jours avant le séjour : l'acompte de 30 % reste acquis au Ranch ; le solde déjà versé est remboursé ;**
- **moins de 15 jours avant le séjour : aucun remboursement ne sera effectué.**

Tout séjour commencé est intégralement dû.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas :

- d'arrivée tardive ;
 - de départ anticipé ;
 - de renoncement volontaire à une activité comprise dans le séjour.
-

Article 8 – Annulation par le Ranch

Le Ranch peut être amené à annuler une prestation en cas notamment :

- de force majeure ;

- d'intempéries exceptionnelles ;
- d'arrêté préfectoral ;
- de problème sanitaire concernant les chevaux ;
- de toute situation mettant en danger les participants, les chevaux ou les encadrants.

Le client pourra choisir :

- un report de la prestation ;
- ou le remboursement intégral des sommes versées.

Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

Article 9 – Conditions météorologiques

Les activités sont maintenues en cas de pluie.

Seules des conditions météorologiques exceptionnelles (vigilance officielle, arrêté préfectoral, orages violents ou toute situation présentant un risque pour la sécurité) pourront conduire à leur report ou leur annulation.

Le Ranch reste seul juge des conditions de sécurité.

Article 10 – Conditions de participation

Les activités sont accessibles aux adultes et aux enfants.

Tous les niveaux équestres sont acceptés sous réserve de respecter les consignes de sécurité.

Le poids maximal autorisé est fixé à **90 kg**.

Le Ranch se réserve le droit de refuser une participation lorsque les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

Article 11 – Mineurs

Les mineurs peuvent participer aux activités.

Ils restent sous la responsabilité de leur représentant légal ou devront disposer des autorisations nécessaires conformément à la réglementation en vigueur.

Article 12 – Activités équestres

Les chevaux sont attribués par les encadrants en fonction :

- du niveau du cavalier ;
- de sa morphologie ;
- de la sécurité ;
- du bien-être des chevaux.

Le Ranch peut modifier à tout moment :

- l'itinéraire ;
- la durée ;
- le cheval attribué ;
- le contenu d'une activité,

si les conditions de sécurité ou le bien-être animal l'exigent.

Le port du casque est obligatoire lors des activités équestres.

Toute personne se présentant sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants pourra être exclue immédiatement, sans remboursement.

Les chevaux étant des êtres vivants, leur comportement ne peut être totalement prévisible malgré leur éducation.

Article 13 – Hébergement

Les clients s'engagent à respecter :

- les lieux ;
- le matériel ;
- les autres clients ;

- les animaux du Ranch ;
- les horaires communiqués.

Les animaux de compagnie ne sont pas admis, sauf accord préalable du Ranch.

Article 14 – Responsabilité du client

Le client est responsable des dommages qu'il pourrait causer :

- aux bâtiments ;
- aux hébergements ;
- au matériel ;
- aux clôtures ;
- aux chevaux ;
- ou à tout autre équipement.

Les réparations ou remplacements seront facturés au client sur présentation des justificatifs.

Le client s'engage à respecter l'ensemble des consignes données par les encadrants.

Article 15 – Responsabilité du Ranch

Le Ranch met en œuvre tous les moyens raisonnables afin d'assurer la sécurité des participants.

Le client reconnaît que la pratique de l'équitation et des activités de pleine nature comporte des risques inhérents qui ne peuvent être totalement supprimés.

Le Ranch ne pourra être tenu responsable des accidents résultant :

- du non-respect des consignes de sécurité ;
- d'une faute du participant ;
- d'un comportement imprévisible d'un cheval ;

- d'un cas de force majeure.
-

Article 16 – Assurance

Le Ranch dispose des assurances obligatoires couvrant son activité.

Il appartient au client de vérifier qu'il bénéficie d'une assurance responsabilité civile et, s'il le souhaite, d'une assurance individuelle accident couvrant la pratique des activités équestres.

Article 17 – Bons cadeaux

Les bons cadeaux sont utilisables pendant leur durée de validité.

Ils ne sont ni remboursables ni échangeables contre des espèces.

Ils ne peuvent être prolongés après leur date d'expiration sauf décision exceptionnelle du Ranch.

Article 18 – Protection des données personnelles

Les informations collectées sont utilisées uniquement pour la gestion des réservations et la relation client.

Elles sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition concernant leurs données personnelles.

Toute demande peut être adressée à : **[adresse e-mail]**.

Article 19 – Médiation

En cas de litige, le client adressera en priorité sa réclamation au Ranch.

À défaut d'accord amiable, il pourra recourir gratuitement au médiateur de la consommation compétent :

[Nom et coordonnées du médiateur]

Conformément aux articles L611-1 et suivants du Code de la consommation.

Article 20 – Droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Tout litige relèvera des juridictions françaises territorialement compétentes.